Un titre de séjour pour Luz TORRES.

Luz TORRES est enseignante d'espagnol et exerce ses fonctions au collège Saint Louis d'Aigueperse.

Elle travaille dans l'éducation nationale depuis 2009 (Collège-lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, collège G. Philipe de Clermont-Ferrand, école Ferdinand Buisson, collège Saint Louis). Alors que son contrat d'enseignant court jusqu'en aout 2014, le 21 mars 2014, la préfecture du Puy de Dôme lui a envoyé une Obligation à Quitter le Territoire Français. Le titre de séjour « étudiant » de Luz Torres n'est pas renouvelé au prétexte de ses résultats aux examens. La préfecture n'a pas pris en compte la vie de Luz qui a tissé des liens en France. Son fils, José Torres vit avec elle et est scolarisé au collège Albert Camus. Les qualités humaines de Luz sont appréciées de tous et sa hiérarchie loue son professionnalisme.

Pourquoi mettre ses élèves et son collège en difficulté ? Pourquoi briser cette vie de famille ? Son avenir professionnel et personnel est ici.

Nous exigeons que la préfecture du Puy de Dôme annule le refus de séjour et délivre à Luz Torres un titre de séjour lui permettant de poursuivre ses fonctions et sa vie familiale en France.

Nom	**Prénom**	**Adresse**	**Signature**